



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5196

Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association GRAME et CULTURE NEXT pour l'organisation de 3 concerts dans le cadre de la saison 2019-2020 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et d'un contrat de coréalisation et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty pour l'organisation du concert du 28 mai 2019 à l'Auditorium dans le cadre du Festival Les Nuits Sonores

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme LEVY, M. KIMELFELD

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5196

Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association GRAME et CULTURE NEXT pour l'organisation de 3 concerts dans le cadre de la saison 2019-2020 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et d'un contrat de coréalisation et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty pour l'organisation du concert du 28 mai 2019 à l'Auditorium dans le cadre du Festival Les Nuits Sonores

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

## SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme LEVY, Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. KIMELFELD, Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

2019/5196 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, L'ASSOCIATION GRAME ET CULTURE NEXT POUR L'ORGANISATION DE 3 CONCERTS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2019-2020 DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET D'UN CONTRAT DE COREALISATION ET D'UNE CONVENTION DE BILLETTERIE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION ARTY FARTY POUR L'ORGANISATION DU CONCERT DU 28 MAI 2019 A L'AUDITORIUM DANS LE CADRE DU FESTIVAL LES NUITS SONORES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs lors de la saison 2019-2020 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Coréalisation pour les concerts « Shake your Classic » au Sucre :

Grame est l'un des six centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisation créée par le Ministère de la Culture en 1997.

Sa mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts – sciences. C'est aussi un lieu d'accueil et de résidence pour les compositeurs, les interprètes, les chercheurs et les artistes de diverses disciplines engagés dans un processus d'innovation. Ils y trouvent un environnement technique de haut niveau, accompagné d'une assistance artistique et technologique. Une vingtaine de compositeurs français et étrangers, ainsi que différentes équipes artistiques, sont invités en résidence au cours de chaque saison.

Le Sucre, géré par la SAS Culture Next, est un lieu culturel et artistique perché sur le toit de la Sucrière dans le quartier de la Confluence. Ce lieu qui a accueilli les premières éditions du festival électronique Nuits sonores, se veut un lieu de partage d'expériences, un espace social nouvelle génération, revendiquant une véritable transdisciplinarité. Le Sucre offre au public, aux créateurs ainsi qu'aux entreprises des programmations innovantes et exigeantes dans les domaines des musiques électroniques et indépendantes, de la création visuelle, des cultures numériques, de l'image et du graphisme.

Pour la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/Ville de Lyon a déjà travaillé en partenariat avec l'association GRAME et Culture Next, avec l'organisation de quatre concerts « Shake Your Classics ».

Dans la cadre de la saison 2019-2020 de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, il est proposé de travailler à nouveau avec ces deux partenaires afin de proposer 3 concerts innovants, permettant le mélange de différents genres musicaux autour de la musique classique.

Ces concerts auront lieu au Sucre aux dates suivantes :

- le 8 novembre 2019 : « Shake Your Classics #1 »
- le 17 avril 2020: Shake Your Classics #2
- le 5 juin 2020 : « Shake Your Classics #3 »

Ces 3 concerts permettront au public du Sucre, et au public amateur de musique électronique et de musique contemporaine de découvrir la musique classique en lien avec l'Auditorium- Orchestre national de Lyon.

Pour l'organisation de chaque concert, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à prendre en charge une partie des dépenses liées à l'organisation des concerts selon la répartition qui est définie dans le contrat avec un plafond maximum de dépenses indiqué ci-après.

<b>Date du concert</b>	<b>Montant maximal des dépenses autorisées</b>
8 novembre 2019	1200 €
17 avril 2020	1200 €
5 juin 2020	1200 €

Pour ces concerts, les tarifs pratiqués seront les tarifs du lieu des concerts, à savoir un tarif unique de 10 €TTC. Le taux de TVA appliqué pour les recettes de billetterie est de 5,5%.

Culture Next assurera la billetterie des concerts.

Les recettes de billetterie seront réparties entre les parties de la façon suivante, sur la base d'un état liquidatif précis :

- 1/3 pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,
- 1/3 pour la SAS Culture Next
- 1/3 pour GRAME

Les droits d'auteur (SACD, SACEM) seront pris en charge à un tiers par chacun des partenaires et viendront en déduction des recettes de billetterie reversées à chacun tout comme la commission de billetterie en ligne, soit 0,80 euros HT par billet payant.

Le contrat de coréalisation joint au rapport présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ces concerts ainsi que les budgets correspondants concernant les dépenses et les recettes pour chaque événement.

Coréalisation pour l'organisation du concert du 28 mai 2019 « Chilly Gonzales » :

Dans le cadre du festival les Nuits Sonores 2019, l'association Arty Farty a produit un concert de Chilly Gonzales à l'Auditorium le 28 mai, en coréalisation avec l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/ Ville de Lyon.

Arty Farty assure la présentation au public du concert ainsi que la location et le transport des instruments de musique, le transport, l'hébergement des équipes artistiques et techniques, la location du matériel son et lumière nécessaire ainsi que le catering.

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon met à disposition l'Auditorium en ordre de marche avec le personnel technique nécessaire à l'installation scénique et au service de la représentation.

Le contrat de coréalisation joint au rapport présente les modalités de partenariat pour la réalisation du concert ainsi que le budget correspondant, et la convention de billetterie, les modalités d'encaissement des recettes de billetterie de ce concert, par l'Auditorium-Orchestre National pour le compte de l'association.

Les tarifs du concert sont les suivants :

- Tarif plein 26 euros TTC
- Tarif offre spécial (amateurs de jazz): 20 euros TTC

Des frais de billetterie pour un montant de 2 € TTC sont perçus en sus pour les billets achetés sur internet.

Pour l'organisation de ce concert, la répartition des recettes de billetterie se fait comme suit : 90% pour le Producteur, Arty Farty et 10% pour l'organisateur, Auditorium-Orchestre National de Lyon si le montant des recettes est supérieur à 52 000 € HT.

Si le montant des recettes de billetterie est inférieur à 52 000 € HT, l'Auditorium – Orchestre National se voit garanti un minimum de 10 000 € HT, ce montant correspondant aux frais de fonctionnement de la salle.

Les dépenses relatives à ce concert s'élèvent à 48 345.63 euros et les recettes de billetterie à 49 857.27 euros, soit un résultat de 1 511.64 euros.

Une partie des recettes a été encaissée par l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour le compte de l'Association Arty Farty et sera reversée à l'association pour un montant total de 12 092.34 € HT.

Vu la convention de coréalisation entre la Ville de Lyon, l'association GRAME Centra National de création musical et Culture Next ;

Vu la convention de coréalisation entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty ;

Vu l'article R1617-6 du CGCT et l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2016 ;

Vu la convention de billetterie susvisée ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

## **DELIBERE**

1- La convention de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association GRAME et la SAS CULTURE NEXT pour les concerts du 8 novembre 2019, 17 avril et 5 juin 2020 est approuvée.

- 2- La convention de co-réalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Arty-Farty pour l'organisation du concert du 28 mai 2019 est approuvée.
- 3- Les tarifs de billetterie pour le concert du 28 mai 2019 de 28 € et 22 € sont approuvés.
- 4- L'encaissement des produits par l'intermédiaire de la régie de recettes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour le compte de l'association Arty Farty dans le cadre du concert du 28 mai 2019 est autorisé.
- 5- La convention de billetterie établie entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty pour l'encaissement des recettes de billetterie du concert du 28 mai 2019 est approuvée.
- 6- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.
- 7- Les dépenses seront imputées aux chapitres 011 et 65 du budget annexe 07, opérations décentralisation et invité et les recettes au chapitre 70 et 75 du budget annexe 07, opérations décentralisation et invité.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER